



Mars 2022

Actualités de l'énergie

Édito

L'Europe connaît actuellement une hausse historique des prix des énergies. Reprise économique post-pandémie, tension sur les approvisionnements en gaz, envolée du marché du carbone, disponibilité du parc de production en France... De nombreux facteurs alimentent cette crise que personne n'aurait pu imaginer il y a encore quelques mois.

ÉS est l'énergéticien partenaire du territoire et de proximité. À ce titre, il nous a semblé important de vous apporter un éclairage factuel et transparent sur la situation sans précédent que les marchés de l'énergie rencontrent actuellement.

Les éléments d'information ci-joints vous permettront ainsi de mieux comprendre les raisons sous-jacentes aux variations importantes que vous avez pu constater sur les marchés de l'énergie.

Sans préjuger des évolutions de cette crise, nous pouvons raisonnablement penser que les prix des énergies s'inscrivent dans une tendance durablement à la hausse.

Aussi, les écogestes, dont nous faisons la promotion depuis de nombreuses années, sont plus que jamais d'actualité. Les nombreux projets d'économies d'énergies ou d'autoproduction, valorisables au travers du système des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), sont également d'autres leviers qui permettent de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie dans vos contrats.

Comme nous l'avons toujours fait, ÉS continuera à vous accompagner dans ces projets, et dans l'ensemble de vos initiatives de transition énergétique.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de toutes nos équipes qui se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Jean-Frédéric Massias

Directeur Sourcing et Marchés d'affaires



Les 10 points essentiels pour comprendre le contexte tarifaire de l'électricité et du gaz

1. Hausse de prix exceptionnelle de l'électricité

La reprise économique post pandémie couplée à de nouvelles mesures réglementaires européennes, à la difficulté d'approvisionnement en gaz et à l'arrêt de certaines centrales électro-nucléaires pour maintenance décennale, ont créé une hausse de prix jamais vue jusqu'à aujourd'hui.

2. Contexte particulier du prix du gaz

Depuis l'été 2021, le gaz a subi des hausses de prix récurrentes. La forte demande en Asie, les problèmes d'approvisionnement et le besoin d'importation de 99 % du gaz consommé en France provoquent actuellement un réel « choc gazier ».

3. Réchauffement climatique et CO₂

Les nouvelles dispositions européennes mises en place en 2021 pour agir contre le réchauffement climatique ont entraîné une hausse des prix du CO₂. L'augmentation de la production d'électricité à partir du gaz et du charbon ainsi que la réduction des quotas conduisent à un prix du CO₂ à 90 € la tonne.

4. Un parc de production électro-nucléaire très sollicité

L'arrêt pour maintenance décennale de certains réacteurs nucléaires nécessite une forte importation d'électricité auprès de nos voisins européens. Ceci accentue encore la hausse des prix de l'électricité.

5. Le Tarif Réglementé de Vente

Pour les entreprises et collectivités, les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité ont été supprimés le 1^{er} janvier 2021 pour les sites < 36 kVA et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les sites > 36 kVA. Les entités légales ayant moins de 10 salariés ou un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros peuvent toujours bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente.

6. Le « bouclier tarifaire » en électricité

Face à la flambée des prix de l'électricité, le gouvernement a mis en place un « bouclier tarifaire » comportant plusieurs mesures significatives ayant pour but de limiter la hausse des factures des particuliers, entreprises et collectivités.

7. Le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique)

Une des mesures prévues par le gouvernement devra permettre de disposer de 20 TWh supplémentaires, soit 120 TWh au global pour 2022, selon des modalités encore à définir.

8. Le marché du gaz

Les Tarifs réglementés de Vente de gaz ne sont plus commercialisés depuis novembre 2019 pour l'ensemble des consommateurs et seront définitivement supprimés le 1^{er} juillet 2023.

9. Le « bouclier tarifaire » en gaz

Le prix du gaz sera bloqué sur toute l'année 2022 ce qui permettra d'endiguer une hausse des prix exceptionnelle. Le bouclier tarifaire ne concerne que les contrats au Tarif Réglementé de Vente et les offres de marché directement indexées à ces tarifs, pour les clients consommant moins de 150 000 kWh/an.

10. Les écogestes pour consommer moins

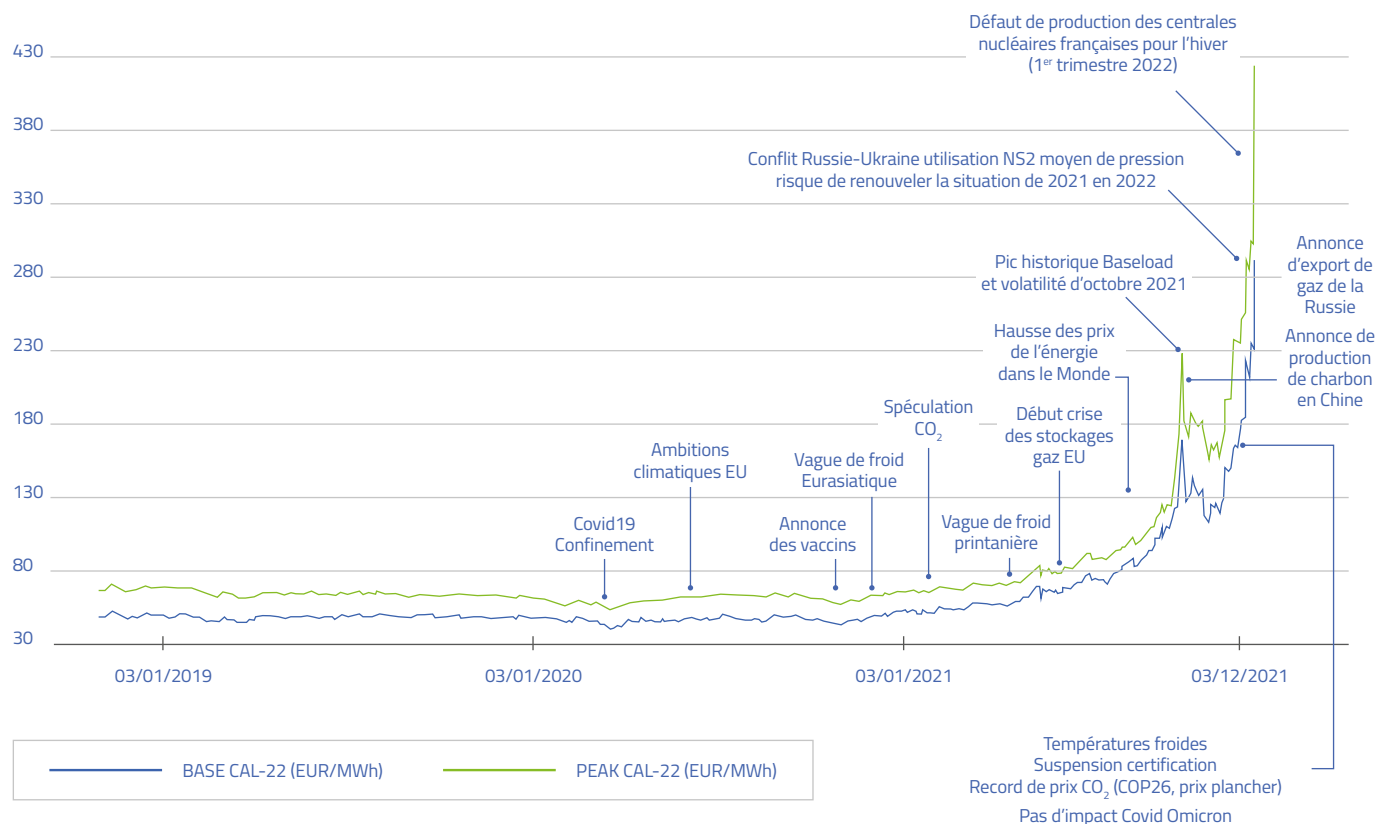
De nombreuses solutions existent pour optimiser les performances énergétiques et des écogestes simples peuvent être adoptés au quotidien.

Électricité : une hausse de prix exceptionnelle

Pour comprendre

- **Les prix de l'électricité** ont connu une première phase de hausse dès la fin de la période de pandémie liée au COVID, en raison de la reprise économique et du coût des matières premières. Tous les prix des combustibles servant à produire de l'électricité dans le monde (charbon, gaz, pétrole, ...) ont augmenté. Sont évoquées alors une reprise de l'inflation « temporaire » ainsi que la présence de goulots d'étranglement dans un certain nombre de secteurs de l'industrie.
- De manière concomitante, de **nouvelles mesures politiques et réglementaires** sont prises au niveau européen pour lutter contre le réchauffement climatique (Green deal, Fit for 55). Le carbone (CO₂), un des premiers gaz à effet de serre, dont le coût était jusqu'alors très faible, voit son prix se renchérir fortement, jusqu'à atteindre des records.
- À l'automne 2021, **les difficultés d'approvisionnement en gaz** s'accroissent sur le marché européen, avec les limitations d'import russe et le début des difficultés concernant Nord Stream 2. Ces difficultés s'exacerbent à l'entrée de l'hiver et provoquent un « choc gazier ».
- Enfin, le **parc de production électro-nucléaire français** doit subir l'arrêt de centrales pour des raisons de sécurité, au plus mauvais moment, faisant « exploser » les prix de l'électricité à des niveaux jamais atteints ni imaginés possibles jusqu'alors.

Prix de l'électricité



Rappel :

C'est le coût de production de la dernière centrale de production d'électricité appelée à fournir le dernier MWh permettant l'équilibre (système du « prix marginal ») qui fixe le prix de marché du MWh sur les marchés européens de l'électricité.

Gaz : un « choc gazier »

Contexte exceptionnel des prix du gaz :

Le marché a connu plusieurs hausses successives depuis l'été 2021 et ce pour différentes raisons, conjoncturelles et structurelles :

- ▶▶ **La forte demande en Asie** notamment liée à la reprise économique suite à la pandémie. Cette demande a favorisé l'import de Gaz Naturel Liquéfié vers l'Asie au détriment de l'Europe et a contribué à l'augmentation du prix du gaz naturel au niveau mondial.
- ▶▶ **L'augmentation des réserves de sécurité** pour le remplissage des stockages de certains pays européens. Afin de faire face à l'hiver, les stockages européens de gaz doivent être remplis. Les niveaux de remplissage au printemps 2021 étaient déjà très bas en raison d'un hiver 2020-2021 particulièrement froid et long en Europe.
- ▶▶ **Des approvisionnements limités en gaz** en Europe ont intensifié les tensions sur le marché : la Norvège et la Russie, principaux fournisseurs de gaz naturel de la France et de l'Europe (via gazoduc) ne peuvent pas augmenter leurs exportations pour répondre à la demande. Le contexte géopolitique avec la crise en Ukraine et l'ouverture retardée du gazoduc « Nordstream 2 » n'a fait qu'exacerber cette situation, qui perdure encore et maintient les prix sous pression.
- ▶▶ **La France importe 99 % du gaz naturel** qu'elle consomme et subit donc la hausse des prix observée ces derniers mois sur le marché mondial du gaz naturel.



Prix du gaz en 2021 pour une livraison en 2022 :



Réchauffement climatique et CO₂

Prix du CO₂

CO₂ - livraison en €/t en décembre de l'année N+1



- ▶▶ **L'Union Européenne a mis en place depuis 2005 un marché du carbone** pour mesurer, contrôler et réduire les émissions de son industrie et de ses producteurs d'électricité.
- ▶▶ **Le marché carbone** est une pierre angulaire de la politique énergie-climat européenne. Également nommé système d'échange de quotas d'émissions (Emissions Trading Schemes – ETS), c' est un outil réglementaire devant permettre l'atteinte pour tout ou partie des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) déterminés politiquement.

Les enjeux du prix du CO₂

▶▶ Jusqu'en 2020, les acteurs disposaient souvent de plus de quotas alloués que de besoins, rendant le marché peu contraint d'où un prix faible, voire quasi-nul du CO₂ <7 €/tonne. Mais de nouvelles dispositions réglementaires ont été mises en place en 2021 au niveau européen pour agir contre le réchauffement climatique, entraînant une hausse du prix du CO₂ :

- Les allocations de quotas vers les acteurs concernés jusqu'alors ont été réduites.
- Des annonces ont été faites sur un élargissement du dispositif à d'autres secteurs économiques.

En raison de la reprise économique, on constate une hausse de la production d'électricité produite à partir de gaz, puis de charbon, obligeant à acheter des quotas de CO₂. Il en résulte une augmentation du prix de ce dernier qui atteint aujourd'hui 90 €/tonne.

2030
CLIMATE
TARGETS

FIT FOR
55

Un parc de production nucléaire très sollicité



- ▶▶ **L'indisponibilité annoncée de plusieurs réacteurs de centrales entraîne des besoins de substitution pour répondre à la demande en électricité.**
- ▶▶ Ce sont ainsi des records d'importation de nos voisins européens qui ont été battus en fin d'année, avec le fonctionnement à plein de centrales au charbon, gaz et fioul.
- ▶▶ Ajoutées à la hausse de prix des combustibles - dont le gaz avec un risque d'approvisionnement supplémentaire dû à la situation géopolitique - et du prix du carbone, l'indisponibilité des réacteurs met sous tension l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, accentuant encore plus les facteurs de hausse des prix.

Répartition des centrales nucléaires en France en 2021

Source EDF 2021 @EDF





Le bouclier tarifaire en électricité et en gaz

es

Rappel sur le marché de l'électricité

Le Tarif Réglementé de Vente

Pour les entreprises et les collectivités, les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité ont été supprimés le 1^{er} janvier 2021 pour les sites < 36 kVA et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les sites > 36 kVA.



Rappel :

Les structures employant 10 personnes ou moins, ou ayant un chiffre d'affaires, des recettes ou un bilan annuel inférieur à 2 millions d'euros bénéficient toujours du Tarif Réglementé de Vente.

1^{er} janvier 2016

Fin du TRV
pour les sites
> 36 kVA



1^{er} janvier 2021

Fin du TRV pour les sites
< 36 kVA
> 10 personnes
et bilan > 2 M€



Clients aux Tarifs Réglementés (< 36 kVA – tarifs « bleus »)

Particuliers

Ils peuvent encore bénéficier des Tarifs Réglementés, qui restent « administrés » (même s'ils sont aussi exposés aux variations de marchés selon des règles de calcul spécifiques de la CRE).

« Petits professionnels » moins de 2 M de CA et – 10 salariés

Ils peuvent également encore bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente.

Clients exposés aux variations des prix de marché

Grandes Entreprises

Les grandes entreprises sont exposées aux prix de marché depuis les années 2000 et soumises aux fluctuations des prix de marché. Néanmoins, en raison de la première hausse des prix de l'énergie suite au choc pétrolier de 2009, un premier dispositif – ARENH* – a permis d'alléger la hausse grâce au coût du nucléaire « bon marché » (42 €), limité à une certaine proportion (100 TWh).

Entreprises, Collectivités et Tertiaire public - privé

La grande majorité des entreprises ne sont plus au Tarif Réglementé depuis 2016, et sont soumises aux fluctuations des marchés de l'énergie.

Professionnels

Depuis 2021, une partie des clients professionnels (> 2 M de CA et + de 10 personnes) est également soumise aux évolutions des prix de marché.

(*ARENH = Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique.



Le bouclier tarifaire en électricité



Bouclier tarifaire 2021-2022 pour la fourniture d'électricité

Par rapport aux années précédentes, l'impact financier est tellement significatif sur les factures des entreprises, collectivités et particuliers que le gouvernement a prévu un « **bouclier tarifaire** ».

Mesure n° 1

Pour les clients particuliers et professionnels au Tarif Réglementé de Vente, la hausse globale sera limitée à 4 % en moyenne sur l'année 2022.

Mesure n° 2

Une des mesures prévues par le gouvernement devra permettre de disposer de 20 TWh supplémentaires soit 120 TWh au global pour 2022 selon des modalités encore à définir.

Mesure n° 3

Une des mesures actée par le gouvernement réduit le niveau de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) pour l'ensemble des clients. Son montant est ramené de 22,5 €/MWh à 1 € MWh pour les clients particuliers et à 0,5 €/MWh pour l'ensemble des autres clients.

Le dispositif ARENH*



Un dispositif conçu pour protéger des hausses de prix

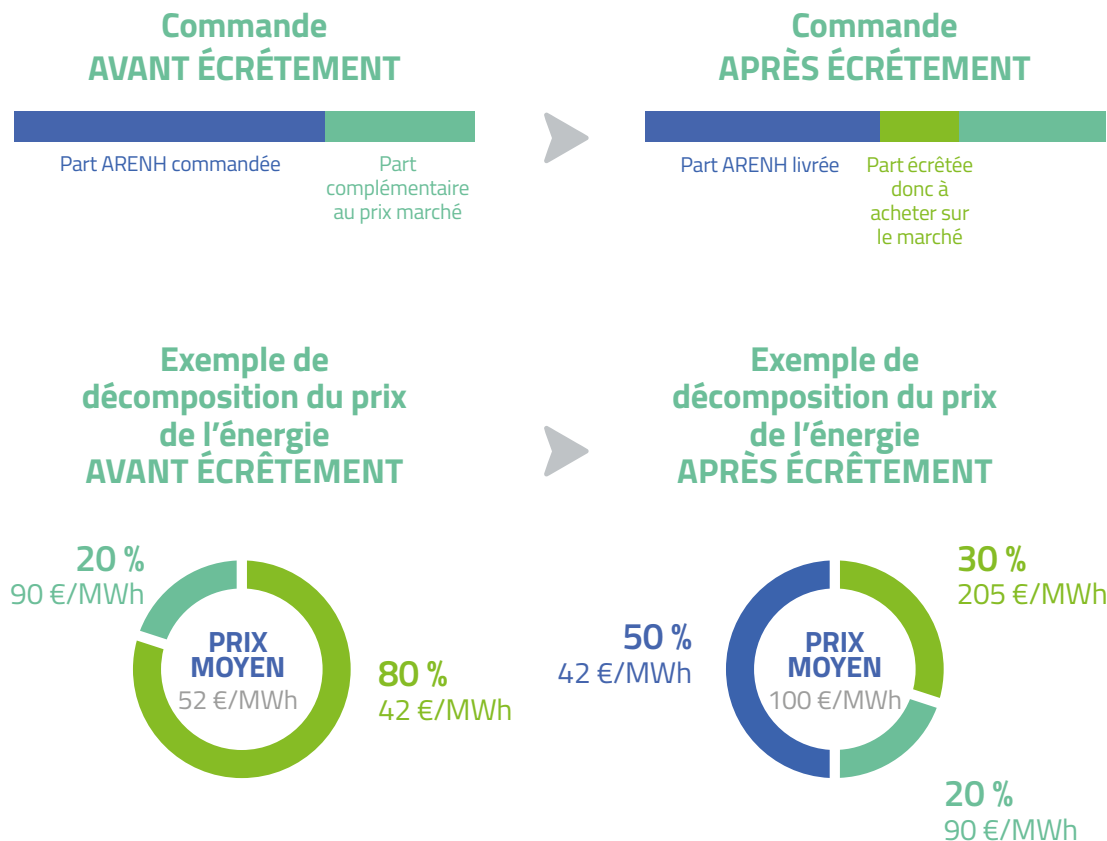
L'ARENH (42 €/MWh) a été mis en place pour protéger les clients des hausses des prix de marché en 2010 (loi NOME). La quantité d'ARENH est limitée par cette loi à 100 TWh au niveau national.

Cependant, depuis plusieurs années, la quantité d'ARENH demandée est supérieure au plafond des 100 TWh. L'énergie complémentaire doit être achetée au **prix du marché**, qui ces dernières années et spécialement pendant la période du COVID, était **légèrement supérieur** au prix de l'ARENH, donc sans impact majeur sur les factures.

En raison de la hausse des prix de l'électricité, la demande d'ARENH a été nettement supérieure (160 TWh) en fin d'année par rapport au plafond des 100 TWh. Le volume d'électricité restant à couvrir a donc été acheté sur le marché au prix élevé de plus de 200 €/MWh, en raison de la crise pendant la période prévue par la CRE (du 1 au 15 Décembre 2021) : c'est ce qu'on appelle l'écrêtement.

Une des dispositions prévues par le gouvernement permettra de disposer de 20 TWh supplémentaires soit 120 TWh au global pour 2022 avec un prix moyen de 46,2 €, selon des modalités encore à définir.

Un exemple pour mieux comprendre



(*)ARENH = Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique.



Le marché du gaz

Tarif Réglementé de Vente

Le Tarif Réglementé de Vente du gaz n'est plus commercialisé mais reste applicable jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour les clients particuliers. Pour les autres types de clients (professionnels ou collectivités, copropriétés consommant plus de 150 000 kWh), les Tarifs Réglementés ont déjà disparu. Pour tous les autres consommateurs, il n'est désormais plus possible de souscrire un contrat de gaz naturel au Tarif Réglementé.

Les principales étapes de la suppression du Tarif Réglementé de gaz pour les particuliers

1

Novembre 2019

Fin de la commercialisation des contrats au Tarif Réglementé. Les contrats restent cependant valables jusqu'au 30 juin 2023.

2

Mai 2020

Date limite d'envoi par votre fournisseur de gaz naturel au Tarif Réglementé du **premier courrier** officiel d'information.

3

Mars 2023

Date limite d'envoi par votre fournisseur de gaz naturel au Tarif Réglementé du **dernier courrier** officiel d'information.

4

Avril 2023

Date limite d'envoi par votre fournisseur de gaz naturel au Tarif Réglementé des conditions de votre nouveau contrat (contrat transitoire).

5

1^{er} juillet 2023

Suppression de tous les contrats au Tarif Réglementé pour les particuliers.

Bouclier tarifaire 2021-2022 pour la fourniture du gaz

Le prix du gaz en France sera bloqué « tout au long de l'année 2022 », et non plus jusqu'à avril 2022. C'est ce qu'a annoncé Jean Castex, jeudi 21 octobre, sur le plateau du journal de 20 heures de TF1, soulignant le niveau élevé des cours mondiaux.

Les Tarifs Réglementés de l'ensemble des fournisseurs historiques, dont ÉS fait partie, sont concernés par l'application de ce bouclier tarifaire.

Le bouclier tarifaire ne concerne que les contrats au Tarif Réglementé de Vente ainsi que les offres de marché directement indexées à ces Tarifs et uniquement pour les particuliers, les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires consommant moins de 150 000 kWh/an.

Les Tarifs Réglementés de Vente ne sont plus commercialisés depuis novembre 2019.



Les écogestes



Nous vous proposons quelques écogestes simples pour optimiser vos performances énergétiques.

►► Bati - isolation

- Étudiez la pertinence d'un contrat de performance énergétique ou d'autres solutions comme l'autoconsommation.
- Isolez les parois de vos bâtiments.
- Isolez les combles, cela peut éviter une déperdition de 25 à 30 % de votre consommation de chauffage.
- Posez des stores ou films solaires sur les parois vitrées exposées au rayonnement solaire.
- Équipez-vous de doubles vitrages pour garder la chaleur de vos pièces.
- Fermez les volets pour garder la chaleur.

►► Eclairage

- Privilégiez les ampoules économiques et performantes de type fluo-compactes, leds.
- Profitez de l'éclairage naturel au maximum.
- Installez des détecteurs de mouvements pour l'allumage et l'extinction de l'éclairage.
- Dépoussiérez les luminaires pour améliorer la qualité de l'éclairage.

►► Chauffage et climatisation

- Adaptez la température en fonction de l'occupation des espaces.
- Entretenez régulièrement le système de chauffage climatisation.
- Nettoyez et entretenez les filtres de ventilation.
- Fermez les portes entre les espaces chauffés et ceux qui ne le sont pas.
- Programmez le chauffage précisément selon l'usage des locaux (entrepôt, bureaux, salle de réunion...)

►► Eau chaude sanitaire

- Limitez la température de votre eau chaude sanitaire à 60°C.
- Faites entretenir régulièrement votre installation de production pour éviter les fuites.
- Équipez les chasses d'eau d'un système à double commande.
- Installez des régulateurs de débit sur vos robinets.



Es Énergies Strasbourg S.A. • Capital de 6 472 800 € • Siège social: 37 rue du Marais Vert - 67932 Strasbourg cedex 9 • 501 193 171 RCS Strasbourg
Origine de l'électricité fournie par ES sur es.fr

Votre interlocuteur

**Retrouvez les coordonnées
de votre interlocuteur
sur vos factures.**



**L'énergie la moins chère
est celle qu'on ne consomme pas**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !